Santé publique: programme d'action communautaire 1996-2000 de prévention de la toxicomanie

1994/0135(COD) - 11/04/1995

La commission a adopté le rapport de M. Giovanni BURTONE (It., PSE). Cette proposition de la Commission européenne est directement liée aux nouvelles responsabilités en matière de santé publique conférées par le Traité de Maastricht. La proposition soutient que, plutôt que de diviser le programme d'action en 2 parties distinctes, la prévention de la toxicomanie et la protection de la santé devraient être vues comme 2 projets en grande partie similaires et interchangeables. Le rapporteur a indiqué que le problème de la toxicomanie ne relève pas seulement des domaines de la santé, de la thérapie, de la réhabilitation et du droit. C'est aussi un phénomène anthropologique et une question d'éducation liés à l'épanouissement personnel pour lequel les environnements familial, social et scolaire de l'individu jouent tous un rôle. M. BURTONE a déclaré que: "Il faut donc espérer que la Commission se montrera particulièrement attachée aux politiques familiales communautaires en promouvant une politique mettant en valeur le rôle de la famille dans la société. L'expérience de la thérapie par le travail réalisée dans le cadre des programmes de réhabilitation des toxicomanes a souligné l'importance du rôle des relations familiales dans le processus de croissance et de guérison". L'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies offre une chance unique de remédier au défaut de coordination de l'information qui a été caractéristique des actions de lutte contre la toxicomanie. Il conviendrait donc de mettre en place une méthode uniforme pour obtenir et transmettre l'information de l'Observatoire. Le rapporteur a obtenu l'adoption de ses amendements destinés à durcir la formulation de la proposition de la Commission. Il a également émis des recommandations particulières concernant le mode de fonctionnement du nouvel Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT) implanté à Lisbonne.